

Enfin une bonne nouvelle!

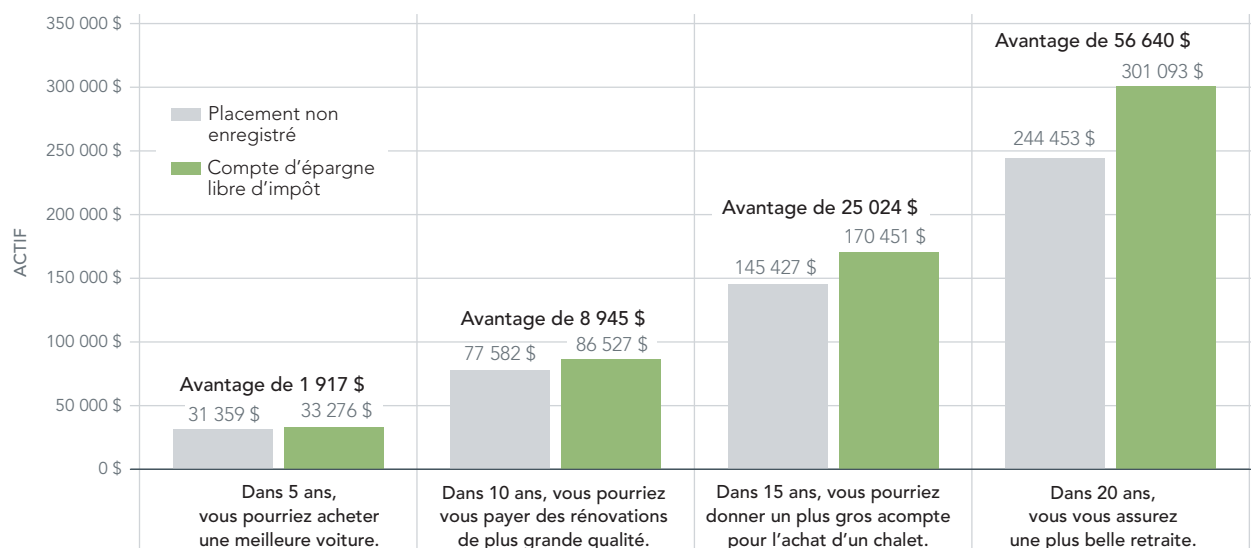
Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt canadien procure aux investisseurs un allègement fiscal

Principales caractéristiques :

- Les résidents canadiens âgés de 18 ans ou plus qui ont un numéro d'assurance sociale peuvent épargner jusqu'à 5 000 \$ par année.
- Les placements dans un CELI fructifient en franchise d'impôt.
- Le CELI peut détenir bon nombre des mêmes placements que le REER, y compris tous les fonds communs de placement de Fidelity.
- Les retraits peuvent être effectués en tout temps, à quelque fin que ce soit et ne sont pas imposables.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment.
- Les retraits peuvent être réinvestis à une date ultérieure.
- Les retraits sont exclus du revenu, si bien qu'ils n'augmentent pas le revenu imposable et n'ont aucune incidence sur l'admissibilité aux prestations gouvernementales fondées sur le revenu ni aux crédits d'impôt, y compris la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

Le CELI peut vous aider à atteindre vos objectifs

Que vous épargniez pour une voiture, une maison ou une retraite confortable, un CELI peut vous permettre d'épargner davantage à court et à long terme.



Hypothèses : Taux de rendement de 8,5 %, taux marginal d'imposition fédéral et provincial combiné de 45 %, réinvestissement des distributions, taux de rendement des distributions de 4,25 %, distribution composée de 20 % d'intérêts, 14 % de dividendes et 66 % de gains en capital, cotisation initiale de 5 000 \$ et augmentation des cotisations par tranche de 500 \$ en fonction d'un taux d'inflation de 2 %. Cotisations versées au début de la période. Gains en capital non réalisés imposés à la fin de la période de détention.

Épargner, mais où?

Le tableau ci-dessous fait état des objectifs principaux et secondaires courants des comptes d'épargne et du nouveau CELI. Comme vous pouvez le voir, le CELI est très polyvalent et permet d'atteindre plus d'objectifs principaux que tout autre régime. C'est l'instrument d'épargne doté d'un avantage fiscal le plus souple que le Canada ait jamais offert.

La meilleure idée? Parlez à votre conseiller en placements pour savoir comment intégrer le CELI à votre plan financier.

BESOINS D'ÉPARGNE				
	ÉPARGNE GÉNÉRALE	ACHAT D'UNE MAISON	ÉTUDES	RETRAITE
CELI	Objectif principal Cotiser à un CELI pour des besoins d'épargne générale.	Objectif principal Cotiser à un CELI pour épargner davantage en prévision de l'achat d'une maison.	Objectif secondaire Cotiser à un CELI après avoir cotisé 2 500 \$ à un REEE pour payer les études d'un enfant. Cotiser à un CELI pour payer vos études.	Objectif principal Cotiser à un CELI si on s'attend à ce que le taux d'imposition lors de la cotisation soit égal ou inférieur au taux à la retraite. Il n'y a pas de limite d'âge pour retirer les fonds d'un CELI.
COMPTE NON ENREGISTRÉ	Objectif secondaire Cotiser à un compte non enregistré après avoir cotisé à un CELI pour des besoins d'épargne générale.	Objectif secondaire Cotiser à un compte non enregistré après avoir cotisé à un CELI et à un REER pour l'achat d'une maison.	Objectif secondaire Cotiser à un compte non enregistré après avoir cotisé à un REEE et à un CELI pour payer les études d'un enfant.	Objectif secondaire Cotiser à un compte non enregistré après avoir cotisé à un REER et à un CELI.
REER	N'est pas prévu à cet effet.	Objectif secondaire Cotiser à un REER et utiliser le régime d'accession à la propriété pour acheter une maison.	Objectif secondaire Cotiser à un REER et utiliser le Régime d'encouragement à l'éducation permanente pour payer vos études.	Objectif principal Cotiser à un REER si on s'attend à ce que le taux d'imposition lors de la cotisation soit égal ou supérieur au taux à la retraite. Un REER doit être converti en un FRR à 71 ans.
REEE	N'est pas prévu à cet effet.	N'est pas prévu à cet effet.	Objectif principal Subvention de 20 % sur les cotisations allant jusqu'à 2 500 \$ pour payer les études d'un enfant.	N'est pas prévu à cet effet.

Veuillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre conseiller en placements avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs verseront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir payer des commissions ou des frais de maintien; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte.